



13

C'indépendance
au service de tous!

COMPTE RENDU CTL DU 11 JANVIER 2019

2^e convocation

FO DGFIP 13 a boycotté la première convocation du 8 JANVIER puisque le sujet principal de ce Comité Technique Local est le « Dossier emplois 2019 » soit les nouvelles suppressions d'emplois enregistrées en 2019 dans la DRFIP PACA 13.

Malheureusement, comme chaque année, celles-ci ont été dictées par une volonté politique de destruction d'emplois de service public sans considération des mauvaises conditions de travail des agents, et sans concertation avec les organisations syndicales tant au niveau national qu'au niveau local.

Cependant vos représentants **FO DGFIP 13** ont décidé de siéger afin de continuer à porter vos revendications en matière d'emplois et refusent tout fatalisme :

Ne rien faire, c'est laisser faire et ne pas siéger, c'est laisser faire aussi !

La Direction locale doit également assumer ses responsabilités et s'expliquer sur sa politique de suppressions d'emplois à travers des échanges relatés dans un procès verbal officiel remis à la Direction Générale.

En déclaration liminaire (voir notre site local), **FO DGFIP 13** a bien rappelé, entre autres sujets, les conséquences désastreuses de la mécanique des suppressions d'emplois sur les conditions de travail au quotidien dans le département.

Réponses du Directeur à notre Déclaration Liminaire :

Le Directeur a répondu sur le PAS, les agences comptables et les restructurations, gardant le sujet «emplois» pour l'ordre du jour du CTL.

D'emblée, **PAS** ou pas, sans mauvais jeu de mots...le Directeur a bien spécifié que les suppressions d'emplois allaient se poursuivre, *la volonté gouvernementale oblige*.

Il a fait une présentation très optimiste du PAS, en précisant que malgré le changement engendré dans l'organisation des services avec des fréquentations en hausse aux guichets des SIP durant la première semaine, tout est rentré dans l'ordre avec aucun bug à signaler.

Il a reconnu le mérite et le professionnalisme des collègues.

Avec grand aplomb, il pense que les accueils aux guichets en fin de mois vont tout aussi bien se passer.

FO DGFIP 13 a fait remarquer, que c'est sans compter sur l'impact psychologique dû à la vision du bulletin de salaire des usagers fin janvier.

Le Directeur nous dit que des renforts seront dédiés aux accueils pendant cette période.

Il avoue, tout de même, être conscient de l'augmentation de la charge de travail pour les agents des SIE dû à des transferts de charge de travail de SIP vers les SIE.

Notre intervention sur ce sujet a été claire :

« Les agents qui viendront en renfort seront puisés dans les effectifs des back-office.

Ils laisseront pendant ce temps leur charge de travail.

Comment résorber le retard pris par la suite ? »

FO DGFIP 13 l'invite à se rendre dans les accueils et les services pour constater l'étendue des dégâts. La solution n'est sûrement pas de déshabiller Paul pour habiller Jacques.

Et si on parlait de la prime de 200€!

Le Directeur nous dit l'avoir découvert en même temps que les agents sur ULYSSE.

Il a admis qu'il va être difficile d'établir un périmètre.

FO DGFIP 13 a rappelé sa revendication de revalorisation salariale pour tous les agents des Finances Publiques au regard des conditions de travail dégradées depuis plusieurs années. Ce sujet est largement énoncé dans notre liminaire et repris par les organisations syndicales au niveau national.

Les agences comptables

La mise en place des agences comptables est expliquée dans un diaporama, émanant de la Direction Générale, à disposition des collectivités territoriales intéressées.

Elles pourront candidater avant la fin du 1^{er} trimestre 2019.

Le Directeur nous informe qu'il n'ira pas au devant des collectivités territoriales pour diffuser ce diaporama.

Pour notre Direction Régionale, il semblerait qu'onze d'entre elles seraient concernées :

La Région, la Métropole Marseille, le Département, Marseille, Aix en Provence, Arles, Aubagne, Salon, Martigues, Istres, Marignane.

FO DGFIP 13, soucieux du devenir des agents, a voulu creuser un peu plus le sujet.

A la question du choix des agents voulant rester à la DGFIP, la Direction a répondu qu'ils pourront demander une mutation locale.

Cependant d'autres questions restent en suspens notamment sur leur volonté de revenir dans le réseau DGFIP avant la fin des 3 ans de détachement.

Vos représentants syndicaux resteront vigilants sur ce sujet et ne manqueront pas de vous rendre compte.

Les restructurations

Le 9 Janvier, le Directeur Général a reçu les principales Organisations Syndicales.

La mise en place d'une réflexion pluriannuelle du recensement du réseau met fin aux opérations d'ASR.

La Direction locale doit réfléchir à cette **nouvelle casse** de la DRFIP 13 durant le 1^{er} semestre 2019.

La possibilité de mettre en place les MSAP (maisons de service au public) et des permanences dans les collectivités territoriales pourrait lui servir de porte de sortie pour guider les agents, suite aux fermetures de postes et de services.

Il s'agirait là donc, de **points de contact** servant à sortir des emplois publics du chef-lieu (par exemple Marseille) pour les localiser dans des villes moyennes ou plus petites, selon les décisions de resserrement ou de besoin ponctuel de service public.

Le Directeur local a donc insisté sur cette nouvelle phase de regroupement de services à venir avec des réorganisations d'ampleur d'ici 3 ans.

Entres autres « réjouissances » et à terme, les 4 SPF de Marseille seront regroupés en une seule entité.

Les CFP qui ne comportent plus que quelques agents ont « leur avenir compromis » selon les propos du Directeur.

Au contraire, le CFP de Roquevaire, dont le poste de comptable était gelé au départ de ce dernier pour mutation ou retraite, se voit « dégelé ».

Comme si la DRFIP 13 avait déjà basculé vers un nouveau stade de **mise à niveau de son réseau**.

Toute la cartographie de la DRFIP 13 sera revue avec un redéploiement des missions.

La DGFIP doit vivre avec son temps, ex : le changement numérique selon les propos du Directeur.

A travers ses propos, nous avons bien compris l'écart qui existe entre les élites technocratiques et la réalité quotidienne des agents ainsi que le manque de vision sur un service public de qualité.

Certes, ponctuellement, la DGFIP offrirait un service de proximité sur certains points de contacts. Mais ce serait oublier que les citoyens réclament un service de qualité sur tout le territoire, y compris rural..

Les agents de la DGFIP ne sont pas des pions que l'on déplace au gré des besoins en service public dans les départements !!

FO DGFIP 13 rappelle son opposition à la création des MSAP et à la fermeture des postes et services.

Dossier emplois 2019 :

FO DGFIP 13 a laissé s'expliquer la Direction locale, puisque nous ne pouvons pas cautionner ces 35 suppressions d'emplois (23 C, 7 B, 1 A, 3 Idiv, 1 AfIPA).

Quatre critères ont été utilisés par la Direction pour déterminer les suppressions :

- la charge de travail,
- l'historique sur les 3 dernières années,
- les vacances d'emplois, les départs en retraite
- l'opportunité (dématérialisation etc),
- Viens se rajouter un cinquième, **celui du choix du DIRECTEUR !**

Tous les domaines de métiers sont impactés avec également des redéploiements d'emplois.

Tableau des suppressions d'emplois initié par la Direction locale :

	AFIPA	IP	IDIV HC	IDIV CN	B	C/AST	Total
Services de direction	-1		-2	-1		-1	-5
SIP						-9	-9
SIE						-6	-6
SIP-SIE						-1	-1
Trésoreries mixtes						-2	-2
Trésoreries Hospitalières						-1	-1
Paierie Départementale						-2	-2
PRS						-1	-1
EDR						-1	-1
PCE					-3		-3
Services techniques						-1	-1
Total	-1		-2	-1	-3	-25	-32

A ces 32 emplois supprimés, s'ajoutent donc **3 autres suppressions pour faire les 35** suite à un redéploiement dans la Direction : Transfert entrant SFACT Justice (+5) et transfert sortant Pôle Gestion des consignations et la Caisse des Dépôts (-8).

Les justifications de la Direction ont été sommaires, celle-ci se retranchant principalement derrière le faible taux de contribution de suppressions d'emplois de la DRFIP PACA (1,4%) par rapport au niveau national (2%).

De la même façon, la Direction a éludé la question sur le mal-être et les mauvaises conditions de travail des agents.

FO DGFIP 13 rappelle sa revendication de l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, avec une véritable reconnaissance des qualifications des agents, ainsi que des moyens et des emplois adaptés à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP.

Diffusion d'une documentation relative à la prévention et à la protection face à la menace terroriste (information)

La Direction nous a présenté un diaporama.

Les encadrants recevront une formation qu'ils relayeront aux agents sur la menace terroriste.

La Direction est en train de réfléchir à sa mise en œuvre.

Questions diverses

Le télétravail

Le Directeur nous a informé que dès le 1^{er} avril 2019, des agents A,B,C pourraient travailler en mode « télétravail ».

Durant le mois de mars, un message sur ULYSSE informera les agents des démarches à effectuer pour candidater. Un référent départemental a d'ores et déjà été nommé.

Les contours de ce nouveau mode de travail seront développés lors du prochain CTL.

Point d'information sur les CAPL de mutations

La campagne de vœux de mutations locales démarrera vers fin mai/ début juin soit le plus tôt possible après la tenue des CAP Nationales. Elle durera entre 15 jours et 3 semaines.

La Direction communiquera sur ULYSSE 13 avant pour donner toutes les indications sur le nouveau fonctionnement de ces CAPL.

Les CAPL se tiendront avant la fin juin.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement sur ces 2 questions diverses évoquées à notre demande.

En conclusion de ce CTL, plus que jamais il est légitime de s'inquiéter de l'avenir du réseau et de ses agents.

FO DGFIP, syndicat libre, indépendant et responsable, est évidemment présent pour vous représenter et vous défendre lors de ces réunions qui déterminent votre avenir !

BULLETIN DE CONTACT FO DGFIP 13

NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : ----- TEMPS PARTIEL : -----

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE de la DGFIP

déclare vouloir seulement être inscrit sur la liste de diffusion FO DGFIP 13

(barrer la mention inutile)

Fait à ----- le -----
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

A renvoyer au : Local Syndicat FO DGFIP 13 à la DRFIP 13 par la sacoche

ou par scan à : fo.drrip13@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaire Départementale : Marie-Laure SOLANO ☎ 04 91 17 92 04 / 05